Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260305-DCM2026_II_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE ET VILAINE)
EN DATE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur André CHOUAN, Maire, après avoir été convoqué le dix-huit février conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le dix-huit février deux mille vingt-six.
Nombre de conseillers en exercice.....: 27
Nombre de conseillers présents .....: 21 puis 20 à partir de 22h40
Nombre de conseillers votants .....: 23 puis 22 à partir de 22h40
Date d'affichage des délibérations.....:

Présents : Mr CHOUAN, Maire, Mme GUITTENY, Mr GAUTRAIS, Mme DAOULAS, Mr ECOLLAN, Mme FAUDE, Mr PENHOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme LEMOINE, Mr BOURGEOIS, Mr POISLANE, Mme JOUET, Mr DUGUE, Mme LEPAGE, Mme PREIS, Mr FERRE, Mr DEVALAND, Mr FRIN, Mme JUET, Mme ESCADAFALS-BIDAUX, Mme MAUGARS

Excusés : Mr TILLON (pouvoir à Mr Dugué), Mme COLLIAUX (pouvoir à Mr Poilasne)
Absents : Mr KERGASTEL, Mr BERTHOU, Mr TIAGANA, Mme GUYOMARD,

Mr Devaland a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026-II-11 – AMENAGEMENT URBAIN – DENOMINATION DE VOIRIE
(Rapporteur : Mme GUITTENY)

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement du secteur du Vieux Four, il est nécessaire de dénommer deux rues de manière à faciliter dès à présent l'adressage et les localisations de travaux pour les prestataires. Les noms proposés sont :

- Rue Joséphine Pencalet (1886-1972)
- Rue Nathalie Lemel (1826 – 1921)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré choisit les noms de :

- Rue Joséphine Pencalet (1886-1972)
- Rue Nathalie Lemel (1826 – 1921)

Et de donner délégation à M. le Maire pour signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

(Votants : 23)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Pour extrait conforme,
Le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Julien DEVALAND

Le Maire
André CHOUAN

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.